

L A  S F

Les amis des migrants suédophones en France

RAPPORT ANNUEL

2025

LAMSF Rapport annuel 2025

Le mot du bureau.....	2
L'aide de LAMSF.....	5
Les activités de LAMSF.....	7
La procédure de demande d'asile.....	7
Accès aux soins.....	9
Mal-être psychologique.....	9
Autres soins.....	10
La langue française et l'intégration.....	10
L'enseignement de langue en ligne.....	10
Cafés linguistiques.....	11
L'intégration.....	11
Les activités sociales.....	12
Les sorties culturelles.....	12
Rapport économique.....	14
Recettes.....	14
Coûts et dépenses.....	14
Bilan et Compte de résultat.....	15

Le mot du bureau

Dix ans se sont écoulés depuis 2015, année où la « crise migratoire » a marqué le début de changements profonds dans la politique migratoire suédoise, mis en pratique à partir de 2016. LAMSF a été fondée en 2019, dans le sillage de ce revirement. Notre association est une conséquence directe du fait que la Suède est devenue un pays que l'on fuit – pour échapper à une vie sans-papiers, vivant dans la crainte d'être placé en détention en vue d'une expulsion.

L'année écoulée a été riche en événements. Le 1er avril 2025, la Suède a adopté une nouvelle loi rétroactive qui a coupé l'herbe sous le pied des personnes titulaires d'un permis de séjour, se croyant en sécurité en Suède. Aussi, les décisions d'expulsion ne sont plus prescrites au bout de quatre ans et le "changement de voie administrative", c'est-à-dire le fait de demander un permis de travail après avoir fait une demande d'asile, n'est plus possible. Le fait que cette loi s'applique de manière rétroactive est contraire aux principes de droit et les conséquences sont considérables. Nous constatons en effet une augmentation du nombre de personnes qui nous contactent depuis la Suède, en train de préparer leur départ.

La santé mentale au sein de cette population est fragile. Ils avaient enfin commencé à se sentir en sécurité et pensaient pouvoir rester en Suède. Ils ont appris la langue et se sont intégrés à la société suédoise : ce sont nos voisins, nos collègues, nos amis et notre famille. Ils ont un logement et un emploi, souvent aussi un conjoint, qu'ils doivent quitter. C'est un coup dur et cruel que de devoir, une fois de plus, se remettre en situation de fuite : un nouveau pays, une nouvelle langue, des conditions de vie précaires pendant un certain temps ; somme toute un avenir incertain.

Dix ans se sont écoulés depuis 2015 et notre association entre dans sa septième année. Depuis le début, les personnes qui nous contactent sont principalement de jeunes Afghans, arrivés en Suède en tant que mineurs non accompagnés entre 2015 et 2016. Aujourd'hui, d'autres nationalités s'ajoutent, ainsi que des familles. LAMSF ne fait plus face seulement aux conséquences de la décision prise par l'Office des migrations en 2015, à savoir de placer les dossiers des mineurs afghans non accompagnés en bas de la pile, une décision motivée par le manque de ressources compte tenu du grand nombre de demandes d'asile. Aujourd'hui, ce sont, en plus, les critères de plus en plus strictes pour obtenir un permis de séjour en Suède qui obligent davantage de personnes à quitter la Suède.

Au cours du mois de novembre, nous avons pu constater un changement positif en France. Plusieurs personnes venant de Suède ont d'emblée été placées en procédure d'asile normale, c'est-à-dire que la France a accepté d'examiner la demande d'asile, sans imposer la procédure de Dublin par laquelle la France renvoie la responsabilité de la demande d'asile au premier pays, dans notre cas la Suède. Il s'agissait de personnes qui s'étaient enregistrées comme demandeurs d'asile en Suède en 2015 et qui y vivaient depuis lors, sans avoir eu à demander un réexamen de leur dossier d'asile. Cela signifie qu'aujourd'hui, dix ans plus tard, leurs empreintes digitales ont été effacées du système Eurodac. La France devient ainsi directement responsable de leur demande d'asile. L'espoir montait : la procédure de Dublin, source de stress et d'angoisse, c'était fini ? Pas tout à fait : le délai de 10 ans court à compter de la dernière fois où la personne a déposé ses empreintes digitales. Autrement dit, si une personne a fait une nouvelle demande d'asile en Suède ou dans un autre pays de l'UE, ses empreintes restent enregistrées dans Eurodac pendant 10 ans à compter de la date la plus récente.

Pour le demandeur d'asile, la différence entre la procédure normale et la procédure de Dublin est énorme. En procédure normale, on est invité à déposer sa demande d'asile auprès de l'Ofpra. Pour les Afghans de Suède, les chances d'obtenir l'asile sont très bonnes, d'autant plus que la France considère que l'occidentalisation peut être un motif d'asile pour les Afghans. A contrario, être dubliné est synonyme d'attente, de stress et d'angoisse. Dans le meilleur des cas, on entre en procédure d'asile normale au bout de six mois. La plupart des personnes reçoivent pendant cette période une décision de transfert vers la Suède. Ils sont régulièrement convoqués à la préfecture, chaque fois au risque de voir leur transfert exécuté. Et s'ils n'honorent pas le rendez-vous, ils sont placés en fuite et classés « Dublin 18 mois ». Tout le monde n'a pas la force d'attendre la fin de la procédure de Dublin, même si celle-ci constitue une voie relativement sûre vers une procédure normale, puis vers un permis de séjour. Il n'est pas rare que des personnes avec lesquelles nous sommes en contact quittent la France. Certains partent en Italie, d'autres en Allemagne. Et ainsi, le manège de Dublin recommence... D'autres encore risquent leur vie pour en essayant d'atteindre l'Angleterre, qui n'applique pas le système de Dublin. Nous n'avons pas toujours des nouvelles quant à la suite, mais une chose est sûre : il n'existe pas de voie simple, rapide et sûre pour obtenir l'asile en Europe. Au début de l'année 2026, nous constatons toutefois qu'il est possible pour les personnes se trouvant en France de se rendre légalement au Royaume-Uni dans le cadre du UK/European Applicant Transfer Scheme et d'y demander un permis de séjour.

La vague de réfugiés de 2015 a bouleversé la politique migratoire de la Suède. Nous ne souhaitons pas nous étendre sur cette évolution, mais force est de constater que l'image d'une Suède humanitaire, respectueuse de l'État de droit, porteuse d'opportunités et d'espoir, n'existe plus. Le nombre de demandeurs d'asile parle de lui-même : alors que les guerres se multiplient et que le nombre de personnes déplacées de force atteint des niveaux sans précédent, seules 6 737 personnes ont choisi de déposer une demande d'asile en Suède en 2025 (source : [Statistics Sweden](#)), soit moins d'un tiers du nombre qui était resté relativement stable jusqu'en 2014.

Mais peut-être que la Suède a enfin atteint ses limites ? Le 11 février 2026, la chaîne publique SVT publie un article intitulé « Démission du conseil éthique de l'Office des migrations : 'Ca suffit' », dont l'auteur Ludvig Beckman, professeur de sciences politiques, dénonce les « expulsions d'adolescents ». Cela concerne des jeunes dont les familles sont autorisées à rester en Suède, mais qui eux n'ont pas eu le temps d'obtenir un permis de séjour permanent avant leur 18e anniversaire. En tant que majeurs, leur dossier est dissocié de celui de leur famille et ils sont alors « passibles d'expulsion ». C'est la même logique inhumaine qui, depuis de nombreuses années, pousse les demandeurs d'asile mineurs non accompagnés à fuir la Suède. Aujourd'hui, les conséquences de cette politique rencontrent un écho plus fort au sein de la société.

Aujourd'hui, nous constatons que la politique migratoire de l'UE est également en pleine mutation. En 2026, les règles du jeu changeront et cette évolution nous inquiète profondément. Un changement majeur : "Dublin 18 mois", déjà un obstacle de taille sur la voie de l'asile, se transforme en "Dublin 3 ans". Melissa Jolly-Jansson a, lors de son stage chez LAMSF l'année dernière, rédigé un rapport de synthèse au sujet du pacte sur les migrations et ses conséquences pour notre public cible, que Malin Kihlberg a traduit en suédois. Ces deux versions sont disponibles en téléchargement sur notre site web et sont vivement recommandées à tous ceux qui souhaitent en savoir plus sur les changements à venir.

Enfin, nous tenons à exprimer notre gratitude pour tout le soutien, tant financier que pratique, dont LAMSF a pu bénéficier. Le rapport économique figure dans la dernière

partie du rapport annuel. Nous espérons que tous ceux qui ont fait un don à LAMSF en 2025 ont le sentiment d'avoir contribué à faire une différence.

En outre, nous tenons à remercier :

- la Ville de Paris pour son soutien à LAMSF pour la quatrième année consécutive
- la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, qui nous a accordé une subvention.
- l'Eglise de Suède à Paris, la paroisse St Jean et la paroisse de la Rédemption pour avoir rendu possibles les cafés linguistiques de LAMSF, avec des locaux et des bénévoles et une collaboration de qualité.
- nos fantastiques guides Bertille Noyer Masselot et Maxime Doucet pour leur organisation des sorties culturelles de LAMSF
- nos stagiaires Melissa Jolly-Jansson et Maya Kastlander qui ont tant apporté à l'association.
- tous les bénévoles pour leur temps et leur engagement : enseignement du français, aide avec les questions administratives et les demandes d'emploi/de formation, et plus encore. Vos efforts sont inestimables.
- tous ceux qui ont soutenu LAMSF financièrement et par d'autres moyens. Nous aimerions également exprimer notre gratitude pour la bonne coopération que nous avons avec beaucoup d'entre vous, les aidants suédois. Ensemble, nous faisons la différence.

Nous tenons également à adresser un merci tout particulier au donateur anonyme qui a sauvé les finances de LAMSF l'année dernière, et qui nous a aidé à continuer à aider.



Photo: Carl von Scheele. Photo de Mokhtar lors d'une sortie culturelle à l'Institut suédois en mai 2025.

L'aide de LAMSF

L'aide proposée par LAMSF est gratuite pour la personne aidée. Nous, les bénévoles engagés au sein de LAMSF, avons choisi de donner de notre temps. Il est important que les deux parties se sentent à l'aise et nous souhaitons souligner l'importance du respect et de l'équilibre dans la relation entre la personne qui reçoit de l'aide et la personne qui aide, le ou la bénévole.

Le fonctionnement de LAMSF est peu régi d'horaires et de lieux, à l'exception de nos cafés linguistiques (voir ci-dessous). Il n'y a pas de règles encadrant la façon de communiquer (téléphone, en ligne, rencontres physiques), mais il est important de respecter la situation de l'autre personne. L'engagement au sein de LAMSF est une activité bénévole, exercée en dehors des engagements professionnels. C'est pourquoi nous ne pouvons pas toujours répondre rapidement. Nous sommes conscients que les personnes qui nous demandent de l'aide subissent une situation de vie anxiogène et qu'il leur est difficile de prévoir les choses avec de l'avance. Ensemble, les bénévoles et la personne aidée trouvent une façon de communiquer qui convient aux deux parties. En fonction des besoins de la personne, les bénévoles devront poser des questions. Il est important que les bénévoles expliquent pourquoi ils ont besoin de ces informations, afin que la communication puisse se faire en toute confiance.

Bien sûr, des liens d'amitié peuvent se nouer entre bénévoles et personnes aidées, mais il n'est pas nécessaire de devenir amis pour recevoir de l'aide. Si le contact met mal à l'aise, parce qu'une personne est trop personnelle dans son approche ou dépasse les limites, l'autre personne peut choisir de cesser le contact. Bien entendu, cela s'applique à la fois tant aux bénévoles qu'aux personnes aidées.

Si vous estimez qu'un.e bénévole, au sein de LAMSF ou de toute autre organisation, ne respecte pas vos limites, nous espérons que vous nous contacterez pour en parler. Nous pouvons vous aider à trouver une solution.

CE QUE LAMSF PEUT FAIRE ET L'AIDE PROPOSÉE

Contact et informations

- Informations sur la procédure d'asile, aide pour contacter des avocats, des travailleurs sociaux...
- Traduction de documents
- Interprétariat, par exemple lors d'une consultation médicale ou un rendez-vous avec un avocat

Soutien psychologique

- Entretiens thérapeutiques avec une psychologue suédoise (ayant une grande expérience avec les réfugiés)

Enseignement du français

- Trois cafés linguistiques à Paris (lundi, mardi et vendredi – suivez LAMSF sur les médias sociaux pour les adresses et les horaires)

- Cours de français personnalisés dans une langue comprise par l'élève (téléphone/en ligne)

Activités sociales et culturelles

- Excursions culturelles guidées avec un.e interprète à Paris et en région parisienne (environ une fois par mois)

Aide matérielle

- Pour les personnes « Dublin18 », c'est-à-dire les personnes qui perdent leur logement et leur allocation d'asile et qui sont obligées de vivre dans la clandestinité pendant 18 mois en attendant une procédure d'asile normale, nous pouvons, si elles n'ont pas d'autres ressources, prendre en charge les coûts de transport, de soins, de médicaments, etc.

CE QUE LAMSF NE PEUT PAS FAIRE

Nous ne pouvons pas aider dans l'urgence. Nous n'avons pas de solutions d'hébergement et nous ne pouvons pas donner de l'argent.

TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Lorsque vous contactez LAMSF, nous vous posons un certain nombre de questions afin de vous aider :

- Votre nom
- Vos coordonnées (téléphone/email/facebook/...)
- Votre situation (nouvellement arrivé en France/procédure de Dublin/procédure d'asile normale/...)
- Votre nationalité
- Dans quelle ville/pays vous vous trouvez

En répondant à nos questions, vous acceptez que nous conservions ces informations. Nous ne partagerons aucune de vos informations personnelles, qu'il s'agisse de ces informations ou de toute autre information relative à votre dossier.

En fonction de votre situation, il se peut que nous vous posions d'autres questions et que nous vous demandions des documents. Toutes ces informations sont traitées de manière confidentielle et ne sont pas communiquées à des personnes qui ne sont pas directement impliquées dans votre dossier.

Nous conserverons vos données aussi longtemps qu'elles seront nécessaires à votre dossier.

Vous pouvez nous demander de les supprimer à tout moment. Les données ainsi collectées sont également utilisées pour établir des statistiques anonymes.

Les activités de LAMSF



La procédure de demande d'asile

Comme mentionné en introduction, il arrive désormais que certaines personnes bénéficient d'une procédure d'asile normale dès leur arrivée en France, au lieu d'être soumises à la procédure de Dublin. Il s'agit là d'un changement majeur par rapport aux années précédentes, où « tout le monde » était soumis à la procédure de Dublin.

Lorsqu'une personne s'enregistre en tant que demandeur d'asile, elle fournit ses empreintes digitales, qui sont alors vérifiées auprès du système Eurodac. Les empreintes digitales sont conservées dans Eurodac pendant 10 ans ; ainsi, si 10 ans ou plus se sont écoulés depuis la prise des empreintes, on bénéficie d'une procédure d'asile normale. Il est important de savoir que cela ne s'applique qu'aux empreintes digitales fournies dans un pays de l'UE en tant que demandeur d'asile. Les empreintes digitales fournies lors d'une demande de document d'identité en Suède (carte d'identité et passeport) n'ont aucun rapport avec Eurodac et ne sont pas conservées.

L'année 2025 étaient en grande partie similaire aux années précédentes : la procédure de Dublin semblait inévitable pour les personnes qui, après avoir été déboutées de leur demande d'asile en Suède, s'enregistrent comme demandeurs d'asile en France. Le règlement de Dublin régit le pays responsable de l'examen de la demande d'asile d'une personne et vise à empêcher les personnes déboutées dans un pays européen de demander ensuite la protection dans un autre pays européen. Il repose sur une politique migratoire européenne cohérente et sur la possibilité et la volonté d'expulser les personnes déboutées. Cependant, nous constatons un important écart entre théorie et pratique. En réalité, il s'agit d'un labyrinthe juridique, une sorte de danse avec des étapes prédéterminées et des résultats incertains. LAMSF connaît par cœur le début de la chanson : un demandeur d'asile venant de Suède laisse ses empreintes digitales en France. La France demande à la Suède si elle accepte que la personne soit renvoyée. La Suède répond par l'affirmative. La France délivre une décision de transfert. Ensuite, l'issue est plus incertaine, car la procédure de Dublin est appliquée différemment selon les régions françaises. La région Grand Est, avec Strasbourg comme préfecture principale, est restée la plus stricte en 2025. Les autres régions ne se laissent pas si facilement décrire, mais la région Bretagne (Rennes), s'est démarquée en fin d'année avec plusieurs placements en centre de rétention et des exécutions de transferts vers la Suède. Malheureusement, aucune région ne peut être considérée comme totalement sûre. En 2025, les régions Grand Est (Strasbourg), Île-de-France (Paris), Normandie (Rouen), Nouvelle-Aquitaine (Bordeaux) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (Marseille) ont toutes tenté de mettre en exécution, ou exécuté, des arrêtés de transfert. Ce sont là les seuls cas dont nous avons la certitude. Il est possible que d'autres régions aient également procédé à des transferts, sans que nous en ayons été informés.

Le sort dépend également de l'agent chargé du dossier. Dans le meilleur des cas, et avec un peu de chance, deux éléments peuvent inciter l'agent à ne pas délivrer un arrêté de transfert vers la Suède : la maladie et un attachement familial en France. Il est donc important de toujours signaler les maladies graves (dépression, PTSD, tuberculose, diabète, etc.), avec un certificat médical à l'appui. Les certificats médicaux doivent être

présentés lors de CHAQUE rendez-vous avec les autorités, car les agents sont différents à chaque fois. En cas d'attachement familial (frères et sœurs, parents, cousins en France), il convient également de le mentionner à CHAQUE rendez-vous. Rien de tout cela ne peut garantir de sortir de la procédure Dublin, mais cela peut – peut-être – aider.

La délivrance d'une décision de transfert vers la Suède fait partie de la procédure de Dublin, mais cela ne signifie pas que la personne sera effectivement envoyée en Suède. Comme souvent, la théorie peut différer de la pratique. Il est important de garder son sang froid et de ne pas fuir en panique. La situation la plus courante reste d'entrer en procédure normale après une période Dublin d'environ 6 mois pendant laquelle la France a effectivement le droit d'exécuter l'arrêté de transfert vers la Suède.

Ceux qui sont renvoyés en Suède sont laissés pour compte après un entretien avec la police des frontières à l'aéroport de Stockholm. Ils n'ont alors pas d'autres choix que de se fier à l'aide de la société civile. Il n'est pas rare que la personne décide de regagner la France. Il est important de comprendre que le dossier français est considéré comme clos une fois que le transfert a été exécuté. Cela veut dire que si la personne revient ensuite s'enregistrer en tant que demandeur d'asile en France, la procédure de Dublin recommence, mais cette fois-ci sans l'aide des autorités françaises.

En effet, ce n'est que lors du premier enregistrement en tant que demandeur d'asile en France que l'on bénéficie des Conditions Matérielles d'Accueil (CMA), qui comprend le logement et l'allocation d'asile. Il faut un certain temps, généralement plusieurs semaines, avant que ces prestations ne soient mises en place ; il faut donc se débrouiller seul pendant les premiers temps.

En 2025, comme en 2024, nous avons pu constater qu'il est toujours très difficile d'obtenir gain de cause devant les tribunaux en cas de recours contre les décisions de transfert vers la Suède. Rares sont d'ailleurs ceux qui choisissent de contester. Les tribunaux français s'appuient sur le règlement et suivent la logique dans le règlement de Dublin en avançant que la Suède, en tant que le premier pays où la personne a demandé l'asile, reste responsable de la demande d'asile. Que l'examen de l'Office des migrations suédois a donné lieu à une décision d'expulsion en vigueur et souvent à une interdiction de retour, ne fait aucune différence. La plupart des personnes que nous suivons serrent les dents et coopèrent, c'est-à-dire qu'ils honorent leurs rendez-vous à la préfecture en espérant que la France ne décidera pas d'exécuter le transfert vers la Suède. Dans le meilleur des cas, les choses se passent bien et, au bout de six mois, la personne bénéficie d'une procédure d'asile normale et peut enfin introduire sa demande d'asile à l'Ofpra.

Il arrive également que des personnes ayant reçu une décision de transfert choisissent de ne pas se rendre à leur rendez-vous à la préfecture, ce qui signifie en pratique d'être placé en fuite. Par conséquent, les CMA sont supprimées et la personne doit attendre au total 18 mois avant de pouvoir bénéficier d'une procédure d'asile normale, sans aucune aide de la part des autorités.

Lorsque le pacte européen sur les migrations entrera en vigueur, en juin 2026, Dublin 18 deviendra Dublin 36. Si on est placé en fuite après l'entrée en vigueur du pacte, on deviendra alors "Dublin 36" et devra se débrouiller pendant trois ans en dehors du système. Pour pouvoir ensuite bénéficier d'une procédure d'asile normale, il ne doit y avoir aucune « trace administrative ». Par exemple, si la personne s'est enregistrée en Suède ou dans un autre pays de l'UE pendant cette période, elle sera soumise au règlement de Dublin vis-à-vis de ce pays lorsqu'elle s'enregistrera à nouveau comme demandeur d'asile en France.

La majorité des Suédo-Afghans qui, tôt ou tard, bénéficient d'une procédure d'asile normale voient leur demande d'asile acceptée. La plupart d'entre eux se voient accorder le statut de réfugié (permis de séjour de 10 ans). Nous avons également des exemples de personnes d'autres nationalités qui ont obtenu un permis de séjour (Somalie, Guinée...).

En 2025, la majorité des personnes contactant LAMSF reste de jeunes hommes afghans, arrivés seuls en Suède en tant que mineurs en 2015-2016. Mais nous sommes également contactés par des personnes d'autres nationalités, ainsi que par des femmes et des familles avec enfants.

Quel que soit le type de procédure, nous pouvons aider les personnes à traduire leurs documents suédois; ce qui leur permet de justifier de leur situation auprès des autorités françaises. Il s'agit principalement de rejets de demandes d'asile et de décisions d'expulsion. Dans de nombreux cas, il y a également beaucoup de documents qui peuvent prouver leurs raisons individuelles d'asile et leur vulnérabilité (LGBTQI+, athéisme, conversion religieuse, certificats médicaux...), mais aussi leurs forces et leurs compétences (diplômes, certificats d'emploi, etc...). Nous pouvons assister lors des contacts avec des travailleurs sociaux, des avocats et des professionnels de la santé.

Accès aux soins



Mal-être psychologique

Dans nos rapports annuels précédents, nous avons souligné la vulnérabilité psychologique chez les personnes que nous rencontrons. Depuis longtemps, il s'agit de personnes qui quittent une vie bien rangée en Suède pour une vie en France difficile et remplie d'incertitudes, en tout cas initialement. Le changement de la loi suédoise, effective au 1er avril 2025, ne fait qu'empirer cette réalité. Aujourd'hui, les personnes qui nous sollicitent pensaient réellement être en sécurité en Suède. Ils avaient tout en place et des projets d'avenir. Dans le meilleur des cas, leurs symptômes de précédents traumatismes ont pu être soignés ou au moins calmés. Depuis des années, ils étaient en voie d'intégration en Suède, sans particulièrement s'intéresser à l'évolution de la politique migratoire, sans parler de la situation pour des demandeurs d'asile en Europe. Leur quotidien a été riche : se former à un métier, s'insérer professionnellement et dans bien des cas se lancer dans une vie à deux. Ainsi enracinés, ils apprennent soudainement que tout ce qu'ils ont construit s'effondre. Une fois arrivés en France, au mieux accueillis chez un ami, au pire avec une simple tente comme abri, la sidération est totale, et les symptômes flambent.

Notre psychologue suédoise a pu suivre 20 personnes en 2025, dont 11 personnes qui étaient déjà suivies précédemment. Le nombre de personnes ayant bénéficié d'un soutien psychologique via LAMSF en 2025 est resté relativement stable (22 personnes en 2024). Le nombre total d'entretiens thérapeutiques reste élevé: 265 entretiens.

Comme les années précédentes, il arrive régulièrement que des soins psychiatriques d'urgences soient nécessaires. En 2025, LAMSF a accompagné en moyenne une personne par mois aux urgences psychiatriques de l'hôpital Sainte Anne à Paris. Souvent, cette consultation en urgence marque le début d'une prise en charge à long terme par la psychiatrie.

Il n'est pas rare non plus que les travailleurs sociaux en lien avec les demandeurs d'asile veillent à ce que des soins psychiatriques soient initiés. Nous pouvons alors aider à la traduction des dossiers médicaux suédois, des certificats médicaux, etc., ce qui fait gagner du temps et permet à la personne de recevoir plus rapidement les soins dont elle a besoin.

Autres soins

L'aide à l'accès aux soins est une activité essentielle au sein de LAMSF. Nous pouvons aider à prendre rendez-vous, nous pouvons servir d'interprète si nécessaire et, dans certains cas, nous pouvons également prendre en charge le coût des médicaments.



La langue française et l'intégration

Notre outil le plus important est la langue suédoise, que nous avons en commun avec les personnes qui fuient la Suède pour la France. Mais l'objet de notre association n'est pas de créer et maintenir une bulle suédoise avec les personnes que nous aidons, même si de l'extérieur cela peut en effet donner cette impression. Nous souhaitons être une passerelle entre la Suède et la France, afin de faciliter un tant soi peu l'intégration dans la société française, et cela se passe en suédois.

La langue est la clé de l'intégration dans un nouveau pays. Les personnes qui nous contactent sont obligées de tout recommencer, notamment l'apprentissage d'une nouvelle langue, celle de leur nouveau pays. Par conséquent, nous proposons des cours de français souvent en complément de cours assurés par d'autres associations. La plupart des cours sont assurés en suédois, mais parfois aussi en anglais ou en dari/persan, selon la combinaison linguistique existante entre les professeurs et leurs élèves. L'enseignement se fait d'une part dans nos cafés linguistiques et d'autre part sous forme de cours particuliers (en présentiel, par téléphone ou en visio).

LAMSF distribue également du contenu pédagogique créé par notre membre actif Monika Schwarz. Ce matériel est utilisé notamment lors du café linguistique à l'Église suédoise. Afin que nos élèves soient le plus autonomes possible, nous leur proposons également des manuels de français (neufs ou d'occasion).

L'enseignement de langue en ligne

Les cours de langue en ligne de LAMSF sont organisés par Aurélia Marcus qui coordonne l'équipe de professeurs bénévoles. En 2025, 11 bénévoles ont enseigné à 20 étudiants, pour un total de 220 heures de cours. L'organisation des cours varie en fonction des besoins des étudiants. Dans la plupart des cas, il s'agit de cours particuliers, ce qui permet aux enseignants de faire des cours sur mesure. La plupart des élèves suivent les cours en ligne en complément d'autres cours dispensés près de leur lieu d'habitation.

Les enseignants vivent en Suède, en France et en Grande Bretagne. Certains élèves sont dans la catégorie "Dublin 18" et souvent vivent cachés. Ainsi, ils évitent de sortir de peur d'être arrêtés par la police et renvoyés en Suède. Les professeurs sont donc un contact d'autant plus précieux pour eux. En apprenant le français, cette longue période

d'inactivité forcée n'est pas non plus complètement "perdue". En effet, au moment où ils sont enfin autorisés à déposer leur demande d'asile, leur niveau de français est en général suffisant pour pouvoir accéder à une formation ou un emploi.

Cafés linguistiques

Depuis janvier 2025, LAMSF a pu ouvrir un nouveau café linguistique, grâce à l'offre généreuse de la paroisse La Rédemption qui nous a permis d'utiliser ses locaux. Nous avons ainsi pu organiser trois cafés linguistiques par semaine cette année. L'objectif principal est bien sûr l'enseignement de la langue française, mais le côté social est tout aussi important. Il s'agit de moments conviviaux où nous partageons un goûter, mais c'est également une bonne adresse pour faire connaissance avec de nouvelles personnes. Nous avons pu assister plus d'une fois à des retrouvailles inattendues, notamment des personnes ayant séjourné dans le même centre de réfugiés en Suède des années auparavant, ou qui s'étaient rencontrées pendant le voyage vers l'Europe ou vers la Suède. Les cafés linguistiques sont également l'occasion de discuter de leur situation personnelle. Leurs questions sont variées et concernent la procédure d'asile, les questions administratives telles que la sécurité sociale et l'aide à la recherche d'un emploi.

- L'Église suédoise à Paris, Paris 17e. Vendredi 14h-16h. Habituellement 1-4 bénévoles/membres actifs de LAMSF + environ 15 participants.
- L'Église luthérienne Saint Jean, Paris 7ème. Mardi 14h30-16h. Habituellement 2 bénévoles/membres actifs de LAMSF + 3-4 participants.
- La paroisse de la Rédemption, Paris 9ème. Mercredi 14h-16h. Habituellement 1-2 bénévoles/membres actifs de LAMSF + 8-10 participants.

Les horaires concernent l'année 2025. A partir de 2026, le café linguistique à la Rédemption a lieu le lundi de 14h-16h.

L'intégration

S'insérer dans la société française est évidemment plus facile une fois qu'on a le titre de séjour en poche et qu'on a acquis une certaine maîtrise de la langue française. Reconnu réfugié ou bénéficiaire de la protection subsidiaire, on peut accéder à des formations et des emplois déclarés. En théorie, les bénéficiaires de la protection internationale doivent pouvoir bénéficier de l'aide d'un travailleur social pour trouver une activité professionnelle, un emploi ou des études pertinentes. Cependant, en pratique, cela n'est pas toujours le cas. Heureusement, il existe d'autres façons de se faire aider, à travers, par exemple, des entreprises sociales dont l'objectif est d'aider les personnes à trouver un emploi. Certaines entreprises s'adressent directement aux étrangers titulaires d'un titre de séjour, comme BimBamJob, avec laquelle nous entretenons une bonne collaboration.

Comme mentionné plus haut, les cafés linguistiques donnent également lieu à des actions d'intégration, et il nous arrive souvent d'aider à distance des personnes à rédiger leur CV et leur lettre de motivation. De plus en plus souvent, on nous contacte également pour obtenir de l'aide afin de faire évaluer leurs diplômes suédois par l'ENIC-NARIC français et obtenir ainsi un document officiel indiquant à quoi correspond la formation suédoise dans le système français. Nous traduisons également souvent des certificats de stage et des diplômes suédois, qui sont utilisés pour postuler à un emploi.

Les activités sociales



Les sorties culturelles

Nos activités sociales sont une façon de profiter de la vie ici et maintenant, aussi pour celles et ceux qui vivent dans l'angoisse du lendemain. Passer du temps ensemble et rencontrer d'autres personnes vivant des situations similaires peut faire du bien et nous avons pu voir de belles amitiés naître lors de nos activités.

LAMSF organise des sorties culturelles environ une fois par mois. Ces visites guidées sont un moyen d'ouvrir la discussion et la réflexion, et bien sûr de présenter la France et sa richesse culturelle.

Les sorties culturelles sont organisées par les guides Bertille Noyer Masselot et Maxime Doucet et les membres actifs de LAMSF Anna Danielsson et Aurélia Marcus. Bertille et Maxime se sont rencontrés durant leurs études d'histoire de l'art à l'Ecole du Louvre. Bertille s'est spécialisée dans la restauration des peintures. Maxime quant à lui a choisi la voie de la médiation culturelle et exerce aujourd'hui comme guide-conférencier. Ils connaissent donc les musées parisiens comme leur poche et ils partagent généreusement leurs connaissances et leur passion pour l'art et l'histoire de la France. Aurélia et Anna font office d'interprètes pendant les visites, puisque Bertille et Maxime ne parlent pas le suédois. Étant donné que les visites se font à la fois en français et en suédois, ces sorties sont également une superbe occasion pour les participants de pratiquer leur compréhension orale de la langue française.

Les sorties culturelles continuent à intéresser notre public. Il y a environ 8-10 réfugiés suédophones qui participent à chaque visite. Nombreux sont ceux qui viennent régulièrement et nous pouvons constater que ces moments leur permettent de se retrouver.

Les sorties culturelles sont des moments conviviaux qui se terminent habituellement par un pique-nique. Une occasion de socialiser et de parler de ce qu'on a vécu, en suédois et en français !

Nos visites en 2025 :

- Février Musée Bourdelle
- Février Musée des arts décoratifs
- Mars Halle Saint Pierre – Art brut d'Iran
- Avril Musée de l'homme – Les migrations
- Avril Spectacle de danse
- Mai L'Institut suédois
- Juin Architecture moderne dans le 16ème arrondissement
- Juillet Le Louvre – Les mamelouks
- Septembre Ateliers d'artistes dans le 14ème arrondissement
- Septembre Le Louvre – L'histoire de la France
- Octobre Musée du Quai Branly – Amazônia
- Novembre Musée Carnavalet – Les Parisiens de 1926-1936
- Décembre L'exposition d'art contemporain "Mille et une vies"



Photo . Carl von Scheele et privé, Visites du Musée Bourdelle, de l'Institut suédois, du Louvre, du Musée du Quai Branly

Rapport économique

LAMSF présente un résultat positif pour 2025: 8 838 euros. Notre appel à l'aide lancé en début d'année a reçu un accueil formidable, suivi de l'octroi de subventions de la Ville de Paris et de la Région Île-de-France. Nos activités ont ainsi pu se poursuivre au rythme nécessaire pour les personnes que nous aidons.

Recettes

Les recettes ont augmenté par rapport à l'année précédente, passant de 21 500 euros en 2024 à 31 300 euros en 2025. Pour la quatrième année consécutive, la Ville de Paris a accordé une subvention, qui s'élevait à 5 000 euros en 2025. LAMSF a également déposé une demande auprès de la région Île-de-France (Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) et s'est vu octroyer une subvention de 5 000 euros. Ces subventions de fonctionnement représentent un peu moins d'un tiers de nos recettes, mais notre principale source de revenus cette année provient de particuliers, notamment grâce au donateur anonyme mentionné dans l'introduction.

Coûts et dépenses

Nos dépenses ont diminué au cours de l'année, passant de 29 100 euros en 2024 à 22 200 euros en 2025. Les entretiens thérapeutiques avec notre psychologue suédoise restent le poste de dépenses le plus important, représentant 52% de nos coûts. Vient ensuite l'aide pratique et matérielle (36%), qui comprend le transport. Sur les 12% restants, les frais de traduction/interprétation représentent 4% et les autres postes de dépenses représentent chacun moins de 2%. Ceci est possible car une grande partie de l'activité de LAMSF est entièrement bénévole. Un bon exemple est celui des sorties culturelles, qui impliquent presque exclusivement des frais de restauration, puisque le groupe culturel termine ses visites par une pause-café commune. Anna, Aurélia et les guides Bertille et Maxime parviennent toujours à trouver des destinations d'excursion intéressantes qui sont soit gratuites, soit pour lesquelles notre public (demandeurs d'asile + réfugiés) peut bénéficier d'une entrée gratuite.

Le poste de dépenses « Services bancaires, autre » peut sembler élevé : environ 450 euros (2 %). Nous nous efforçons de maintenir nos frais administratifs aussi bas que possible, mais nous ne pouvons pas toujours les contrôler. C'est le cas, par exemple, lorsque nous recevons des dons de Suède qui ne sont pas effectués via des virements SEPA ou Swish. Il arrive malheureusement souvent que LAMSF doive alors payer des frais bancaires (généralement environ 40 euros) pour recevoir un don sous forme de virement bancaire international, ce qui, dans ce contexte, représente une somme importante.

Bilan et Compte de résultat

Clôture des comptes LAMSF 2025

Devise: euro

Bilan 1 janvier-31 décembre

Ressources

Compte bancaire 31 12 2025	11539
Stock 31 12 2025	0

Total ressources 11539

Dettes & Capitaux propres

Dettes	0
Compte bancaire entrant	2635
Stock entrant	65
Résultat de l'année	8838

Total dettes 11539

Compte de résultat 1 janvier - 31 décembre

Recettes

Subventions d'exploitation	10000
Communes	5000
Régions	5000

Autres produits de gestion courante 21324

Cotisations -Adhésions	220
Dons manuels -Mécénat	21104
<i>Particuliers</i>	<i>19676</i>
<i>Eglises</i>	<i>1163</i>
<i>Associations</i>	<i>265</i>

Total recettes 31324
Résultat de l'année 8838

Dépenses

Achat / Autres fournitures	9004
Aide pratique et matérielle	8030
Cours de français / Matériel	193
Pharmacie / Soins	330
Réception	267
Sorties culturelles	185

Services extérieurs 451
Location 240
Assurance 211

Autres services extérieurs 12965
Rémunérations intermédiaires et honoraires 12465
 Psychologue 11660
 Traduction/Interprétariat 805

Communication 46
Services bancaires, autre 455

Variation de stock 65

Total dépenses 22486

Soutenir LAMSF

Merci à tous ceux qui contribuent et continuent à soutenir notre travail pour offrir un quotidien plus sûr aux migrants suédophones en France. Souhaitez-vous contribuer ? Souhaitez-vous donner de votre temps, ponctuellement ou régulièrement? N'hésitez pas à nous contacter !



Paiement sécurisé online: HelloAsso (don ponctuel ou mensuel du montant de votre choix)

<https://www.helloasso.com/associations/lamsf/formulaires/2/widget>

Virement bancaire

IBAN FR76 1010 7001 3400 1190 6973 570, BIC BREDFRPPXXX

Rédaction

Sara Bussenot, Aurélia Marcus,

Traduction

Sara Bussenot, Aurélia Marcus

Layout

Anna Danielsson

Photos

Carl von Scheele, privé

LAMSF
Les amis des migrants suédophones en France

92 rue de la Réunion
75020 Paris
Domiciliation uniquement

LAMSE

info@lamsf.fr

[@lamsf_info](https://www.instagram.com/lamsf_info)

www.lamsf.fr

Association 1901
Identification R.N.A. W751254750
SIRET 903 653 665 00013